



APPEL A COTISATION FEDERALE **2026/2027**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la FFKDA du 14 février 2026, et après en avoir délibéré, maintient le montant maximum de la cotisation fédérale, pour les clubs affiliés à 250 €. Cette somme sera encaissée à 50% par les comités départementaux et 50% par les ligues régionales pour la saison 2026/2027

La cotisation fédérale reste fixée à 250€.

Votre association est donc redevable de ce montant.

Le montant encaissée par la Ligue Régionale Auvergne-Rhône-Alpes sera ensuite partagée avec la commission de tutelle de l'Isère à la hauteur de 50% chacun.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre règlement de 250€ avant le 30 novembre 2026 :

- Par chèque à l'ordre de : Ligue Auvergne Rhône Alpes de Karaté et disciplines associées à l'adresse suivante :

Ligue Auvergne Rhône Alpes de Karaté et disciplines associées

Maison Régionale des Sports

68 avenue Tony Garnier

CS 21001

69304 LYON CEDEX 07

Nous vous remercions par avance et vous assurons nos salutations sportives les meilleures.

Jérôme OZIOL
Président de la commission de

tutelle de l'Isère

PS : cet appel à cotisation sert de justificatif pour votre comptabilité.